

Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES **PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 389 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 310 ET SES AMENDEMENTS ET NUMÉRO 390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Aux personnes intéressées par des projets de règlement modifiant le plan d'urbanisme et le règlement de zonage

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption des projets de Règlement 389 et 390, par les résolutions 24-10189 et 24-10190 lors de sa séance régulière du 08/10/2024, tiendra une consultation publique le 12/11/2024 et ce, en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1);

Qu'il soit visé par ces projets de règlement de corriger la superficie du périmètre urbain et de la zone allouée à la sous-affectation Industrielle sur le secteur localisé en bordure de l'autoroute 85.

Document justificatif 02-10-41



Règlement 02-10-41 adopté



En conséquence, les projets de règlement modifient :

- la carte du Portrait de la municipalité (Plan d'urbanisme);
- la carte des Affectations du sol (Plan d'urbanisme);
- les plans de zonage (Règlement de zonage);



Que ces projets de règlement visent l'ensemble du territoire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;

Qu'au cours de cette consultation publique, la mairesse expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et elle entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

Que ces projets sont disponibles pour consultation au bureau municipal, au 99 rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata, aux heures habituelles d'ouverture (Lundi et mercredi de 13 h à 16 h 30, lundi et jeudi de 8h30 à midi, 13 h à 16 h 30 et vendredi de 8 h à 12 h) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.sainthonoredetemiscouata.ca

Donné à Saint-Honoré-de-Témiscouata Ce 09/10/2024

Par

Josée Chouinard Directrice générale